



Endurance Tout-Terrain Quad de VISAN (84) 6 Heures Non-Stop Le 25 Octobre 2025

REGLEMENT PARTICULIER

1. EPREUVE

Le Moto Club de l'Enclave organise, le 25 octobre 2025, une épreuve d'Endurance Tout-Terrain Quad de :

6 heures non-stop, DUO et TRIO (2 ou 3 pilotes, avec 2 ou 3 quads)

2h30 non-stop, IRON-MAN SOLO (1 pilote, avec 1 quad)

Dénommée ENDURANCE TT QUAD de VISAN. Cette épreuve se déroulera à Visan (84) sur le domaine de La Gontarde, sur un parcours d'environ 8 kms. Le nombre de pilote est limité à 240.

Epreuve inscrite au Championnat d'Endurance Tout-Terrain Quad de la Ligue de Provence.

Cette épreuve sera organisée conformément aux prescriptions du règlement national de la FFM et du présent règlement particulier.

L'épreuve est déclarée à la FFM en zone nationale.

2. CONCURRENTS

Cette épreuve est ouverte aux pilotes âgées de plus de 13 ans en possession de leur licence FFM 2025.

Les licences à la journée sont autorisées.

Désormais, l'intégralité de la procédure s'effectue en ligne à partir du nouvel espace dédié : <http://licencesunemanifestation.ffmpeg.net/>

3. CATEGORIES ET SOUS CATEGORIES

Pour les pilotes de 13 à 15 ans ils devront respecter leur durée de roulage ainsi que leur cylindrée, uniquement en équipage de 3 pilotes dont 2 de plus de 15 ans pour les 6 heures.

2h30 Iron-Man Solo :

- Scratch Solo

Sous Catégories :

- Solo Junior 15/18 ans
- Solo Sénior 19/39 ans
- Solo Vétéran 40/49 ans
- Solo Super Vétéran 50 ans et +
- Solo Féminin
- Solo Licence Journée
- Solo 4x4

6h00 Catégorie Scratch :

- Scratch 6h00 Duo / Trio

Sous Catégories :

- Duo 100% Junior 15/18 ans
- Duo 100% Sénior 19/39 ans
- Duo 100% Vétéran 40/49 ans
- Duo 100% Super Vétéran 50 ans et plus
- Duo 100% Féminin
- Duo Mixte (femme/homme)
- Duo 100% Licence Journée
- Duo 100% 4x4
- Duo Open (catégorie différente)
- Trio Open

Pas de cumul de sous catégories.

4. ENGAGEMENTS ET NUMEROS DE COURSES

Ouverture des engagements à partir du 1er septembre 2025.

Le droit d'engagement pour les 6 heures (duo et trio) est fixé à 200 € par équipage. Au delà du 20 octobre 2025, les droits d'engagement seront augmentés de 30 € pour l'équipage.

Le droit d'engagement pour les solo 2h30 est fixé 90 € par inscription.

Au de delà du 20 octobre 2025, les droits d'engagement seront augmentés de 15€.

Les demandes d'engagement sont disponibles via le site Engage-Sport → <https://ffm.engage-sports.com/>

SOLO NCO → 1 à 99

SOLO Licence Journée → 100 à 199

DUO NCO → 200 à 299

TRIO → 300 à 399

DUO Licence Journée → 400 à 499

TRIO Licence Journée → 500 à 599

En cas de désistement d'un pilote, et sur justificatif médical parvenu avant l'épreuve, son engagement sera remboursé. Dans ce cas là, 1€ de frais de gestion sera retenu par le site Engage-Sport.

Si le jour de la course l'épreuve ne pouvait avoir lieu pour cas de force majeure ou être réduite dans sa durée pour des raisons de sécurité, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables vis-à-vis des concurrents et les frais d'engagements ne seraient pas remboursés.

5. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Lors des vérifications administratives, les pilotes devront se présenter avec la licence, une pièce d'identité, une autorisation parentale pour les pilotes mineurs. Pour les licences à la journée un certificat médical type FFM de moins d'1 an ainsi que le formulaire téléchargé sur le site de la FFM.

Les bracelets d'accès aux stands pour les pilotes, deux mécaniciens, deux panneauteurs seront distribués a l'administratif.

Les concurrents devront ensuite se présenter au contrôle technique. Les machines devront être conformes au règlement de l'épreuve.

Après le contrôle technique il sera remis à chaque équipage.

Deux transpondeurs contre une caution de 400€. La caution sera restituée après la course, après que les équipages aient restitués les transpondeurs.

6. VERIFICATIONS TECHNIQUES

Sont autorisées les machines conformes aux normes FIM. La cylindrée ne devra pas être inférieure à 125cc pour les deux temps et 250cc pour les quatre temps. Les plaques numérotées devront être lisibles, mais pas de couleurs imposée.

Dimension de la plaque avant : 15 cm x 20 cm

Dimension de la plaque arrière : 23 cm x 28 cm

Dimension des chiffres : 14 cm de hauteur minimum

- Les machines devront être conformes au règlement du championnat de France d'Endurance quad :

Protection de chaîne sur la couronne arrière ainsi que sur le disque,

- Coupe circuit relié au pilote,

- Nerf bar : sangles reliées au cadre

- Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre

transversale. Les guidons sans barre transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu du guidon, recouvrant largement les brides du guidon.

Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc.

En conformité avec le règlement fédéral, les plaques devront être positionnées obligatoirement sur le « bumper » et à l'arrière sur la barre d'appui arrière (derrière le pilote), alignée avec la machine, type drapeau

- Le carter de chaîne recouvrant le pignon de sortie de boîte est obligatoire,
- La capacité des réservoirs ne peut excéder 22L pour les moteurs 2T ou 4T,
- Les réservoirs de carburant ne peuvent être placés à l'avant du guidon,
- Les réservoirs ne peuvent dépasser la hauteur de fixation du guidon
- Un feu rouge arrière type « Leds » est obligatoire et pourrait être mis en marche à la demande du Directeur de course en cas de bout ou de poussière.

Pour tout autre point particulier, se référer au règlement technique fédéral (FFM) Endurance TT Quad.

- Casques et Equipement : Se référer à l'article 8.8 du règlement général de motocross.

Norme ECE 22/05 sera utilisé, les casques non-conforme seront consignés par le commissaire technique jusqu'à la fin de l'épreuve,

- Les protections dorsales sont obligatoires selon spécifications FFM .

-pectorale : norme EN 14021,

-dorsale : norme EN 1621-2,

-gilet intégral (pectorale et dorsale intégrées) : norme EN 14021.

- gilet gonflable : norme EN 1621-4

Bruit : Se référer à l'article 8.5 du règlement général de motocross.

POUR DES NOTIONS DE TRANQUILITE PUBLIQUES EXIGÉES PAR LES AUTORITES DE TUTELLE, Les commissaires techniques seront intransigeants sur les normes du bruit et pourront refuser le départ à tout pilote ne correspondant pas à celle-ci.

Durant toute épreuve, les bruits devront rester conformes aux règlements, un commissaire technique pourra à tout moment faire un contrôle de ceux-ci.

Nota : toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux pendant l'épreuve sera systématiquement arrêté (drapeau noir plus numéro).

L'échappement devra être remis en état de marche et vérifier par le commissaire technique.

En cas de réparation impossible, la machine ne sera plus autorisée à continuer la course.

Le contrôle du bruit sera contrôlé en fin de course sur des machines au hasard.

Attention les « tear off » (écrans jetables) sont interdits.

En ce qui concerne les caméras, se conformer au règlement particulier du club organisateur.

Tout pilote refusé au contrôle technique et ne prenant pas le départ de la course ne pourra être remboursé.

7. HORAIRES

Vendredi 24 octobre 2025

17h30 à 20h30 Contrôles Administratifs et Techniques Quad.

17h30 à 20h30 Contrôles Licences Journée

Samedi 25 octobre 2025

7h00 à 8h45 Contrôles Licences Journée

7h00 à 9h00 Contrôle Administratif et Technique Quad

9h00 à 17h30 Présence Moyen de Secours

9h15 Briefing Pilotes

9h15 Mise en place des moyens de Secours et Commissaires

9h30 à 10h15 Tour de reconnaissance

10h30 à 11h00 Mise en Grille Quad

11h00 à 13h30 Manche Quad Solo 2h30

11h00 à 17h00 Manche Quad Duo/Trio 6h00

17h45 Remise des prix Quad

8. TOUR DE RECONNAISSANCE

Le tour de reconnaissance est obligatoirement pour tous les pilotes.

Rentre au stand, ravitaillement pour le pilote qui prend le départ.

Seules les reconnaissances à pied ou à vélo sont autorisées. Aucun engin à moteur ne sera toléré sur le circuit avant la course.

9. DEPARTS

Mise en grille de départ. Les machines seront placées 30 minutes avant l'heure de départ dans l'ordre des dates de réception des engagements par catégories. Les départs seront du type « le Mans » par vague de 40 pilotes. Pour le départ, le coupe circuit devra obligatoirement être relié au pilote durant toute la procédure de départ.

Le bon fonctionnement des coupe-circuit pourra être vérifié à tout moment. Seul le pilote qui prend le départ est admis sur la ligne de départ.

10. STANDS ET RAVITAILLEMENTS

Les emplacements de stand seront de 3x4m pour les solos et de 6x4 pour les équipages. L'accès des stands sera autorisé aux pilotes, mécaniciens et panneauteurs munis de bracelets.

Il est strictement interdit de fumer ou de souder dans les stands.

La vitesse maxi autorisée dans la voie des stands est de 10 km /h.

Les ravitaillements en carburant se font moteur arrêté sur tapis environnemental, les pilotes ne pourront pas rester sur leurs machine durant le ravitaillement. (voir pénalité).

Les concurrents doivent obligatoirement utiliser un carburant du commerce. Il ne devra jamais y avoir plus de 20 litres d'essence dans les stands. Les installations

fixes sont interdites. Seuls les appareils mobiles de remplissage rapide (type Acerbis ou autre) sont autorisés.

Les changements de pilote, les opérations de ravitaillement et de lubrification pourront se faire dans la zone de ravitaillement, sur une largeur de deux mètres devant le stand. Toutes les opérations de mécanique se feront obligatoirement à l'intérieur du stand (ex : changement de roues ou de plaquettes de frein ...)

Seuls les deux mécaniciens autorisés peuvent intervenir sur la machine.

Les changements de gants et de lunettes ne peuvent être effectués que lors d'un arrêt aux stands.

Toutes les pièces non marquées lors du contrôle technique pourront être changées pendant la course.

Toutes les réparations devront être effectuées dans les stands (y compris panne d'essence).

Les seules réparations autorisées sur la piste seront faites par le pilote en course, avec les outils et les pièces qu'il aura sur lui.

Les concurrents devront obligatoirement avoir un tapis environnemental et un extincteur de 6kgs dans le stand. Chaque concurrent est responsable de la propreté de son emplacement. Il veillera à ne laisser aucun débris sur place.

11. ARRIVEE

L'arrivée sera jugée au poste de chronométrage, sur le pilote en tête de la course.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de course peut moduler la durée de l'épreuve.

12. RÉCLAMATIONS

Les réclamations devront être déposées conformément aux articles 2.3.1.2. du code sportif.

Les réclamations relatives au classement, aux pilotes ou aux véhicules, devront être déposées par écrit, auprès du Directeur de Course, accompagnées d'un chèque de 75 € dans les 30 minutes qui suivront la proclamation du classement scratch.

13. SANCTIONS

Arrêt obligatoire au stand pour réparation (ex : échappement) : présentation du drapeau noir et du numéro de l'équipage.

Stop & go : présentation du drapeau noir, du panneau stop & go et du numéro de l'équipage.

Les sanctions seront prises par la direction de course ou le jury, conformément au code sportif.

RÉCAPITULATIF DES SANCTIONS :

Départ anticipé : stop & go 30sec
Fumer dans les stands 1ère infraction : stop & go 30sec
Fumer dans les stands 2ème infraction : exclusion
Doubler un concurrent sous le drapeau jaune : stop & go 30sec
Vitesse excessive dans les stands stop & go 30sec
Intervention de personne non autorisée lors du ravitaillement stop & go 30sec
S'arrêter au stand lors d'une procédure de stop & go : stop & go 30sec
Couper le balisage du circuit 1ère infraction : 2 minutes
Couper le balisage du circuit 2ème infraction : 1 tour
Ravitaillement moteur en marche : 1 tours
Opération de mécanique dans la zone de ravitaillement : 1 tours
Souder dans les stands : exclusion
Essai des machines en dehors des lieux et des horaires prévus : exclusion
Intervention mécanique sur le circuit autre que par le pilote 1 tour
Non respect du stop & go après trois tours de présentation du drapeau exclusion

14. ASSURANCE

Le Moto-Club de l'Enclave a souscrit une assurance propre à l'épreuve.

15. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Par leur inscription, les concurrents s'engagent à se conformer au code sportif national de la FFM et au règlement particulier de l'épreuve et à en accepter toutes les clauses. Ils s'engagent à respecter les décisions prises par les organisateurs et le jury sportif.

16. RECOMPENSES

2h30 Solo :

- Scratch Solo

Sous Catégories :

- Solo Junior 15/18 ans
- Solo Sénior 19/39 ans
- Solo Vétéran 40/49 ans
- Solo Super Vétéran 50 ans et +
- Solo Féminin
- Solo Licence Journée
- Solo 4x4

6h00 Equipage :

- Scratch 6h00 Duo/Trio

Sous Catégories :

- Duo 100% Junior 15/18 ans
- Duo 100% Compétition 19/39 ans
- Duo 100% Vétéran 40/49 ans
- Duo 100% Super Vétéran 50 ans et plus
- Duo 100% Féminin
- Duo Mixte (femme/homme)
- Duo 100% Licence Journée
- Duo 100% 4x4
- Duo Open
- Trio Open

Les récompenses seront données uniquement lors de la remise des prix, présence des pilotes obligatoires.

17. OFFICIELS

Directeur de course Frédéric CARRARA
Commissaire technique Fabrice RAOULT
Commissaire sportif Thibault GIACOMI